

COMMUNE DE HAUTE-AJOIE



L'Abbaye 114
Case postale 17
2906 Chevenez
Tél. 032 476 62 21
www.hauteajoie.ch
info@hauteajoie.ch

Information à la population

Révision du Plan d'aménagement local (PAL) Soirée d'information publique le 2 mai 2022 et consultation publique

Madame, Monsieur,

La commune de Haute-Ajoie a engagé dès 2020 une procédure de révision de son plan d'aménagement local (PAL) suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire de 2014.

Dans cette révision, un accent particulier doit être mis sur la densification du bâti et la préservation de la qualité du paysage et des espaces publics.

Les études de la révision du PAL arrivant à leur fin, la commune vous informe des prochaines étapes qui concernent particulièrement les propriétaires fonciers et la population. A cet effet, vous pourrez prendre connaissance du projet PAL lors des 3 étapes suivantes.

1. Séance d'information publique le lundi 2 mai 2022 de 19h30 à 21h00 à la halle polyvalente à Chevenez

A cette occasion, le nouveau plan d'aménagement local (PAL) sera présenté de manière très générale, ainsi que les grandes orientations retenues pour le développement de la commune.

Le bureau d'études qui accompagne le projet et le conseil communal se tiendront ensuite à votre disposition de 21h00 à 22h00 pour répondre cas par cas aux questions.

2. Consultation publique du lundi 2 au samedi 14 mai 2022, uniquement les lundis, mardis et jeudis aux heures d'ouvertures* habituelles de l'administration communale, L'Abbaye 114 à Chevenez

Les documents du PAL pourront être consultés à cette occasion. Une permanence avec le bureau d'études sera mise en place le samedi 14 mai 2022 de 10h00 à 12h00 au bureau communal.

3. Dépôt public

Enfin, après l'examen cantonal, les documents seront déposés publiquement pendant 30 jours, au plus tôt au mois d'octobre 2022. Le dépôt public ouvre les voies de droit pour les propriétaires avec la possibilité de faire opposition. La publication figurera dans le journal officiel de la République et Canton du Jura. Les propriétaires ne seront en principe pas informés personnellement du dépôt public.

La présente invitation est remise en tout-ménages officiel à la population domiciliée dans la Commune de Haute-Ajoie. Les propriétaires domiciliés hors-commune reçoivent une invitation sur la base des valeurs officielles de décembre 2021. Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Haute-Ajoie, le 08 avril 2022

*** Ouverture du bureau communal**

LUNDI 08H00-11H00 / 15H00-18H30
MARDI ET JEUDI 08H00-11H00 / 15H00-17H00

**Conseil communal
de Haute-Ajoie**